

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 6 juin 2017**

CP2017\_06\_20  
id. 3260

*L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LA BASE DE LOISIRS  
DU TARN ET DE LA GARONNE  
CINÉMA PLEIN AIR**

---

Dans le cadre de l'animation du site de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne, Monsieur le Président soumet à l'approbation de la Commission Permanente une proposition de convention relative à la délégation de service public pour l'animation de séances Cinéma plein air proposées aux usagers de la Base durant la période du 01 juillet 2017 au 31 août 2017.

Pour l'exploitation de ce service, la Base de loisirs met à disposition du délégataire un bien immobilier dépendant du domaine public du Département pour la durée de la convention.

Le choix du contractant est soumis à procédure de l'article L1411-12 Code Général des Collectivités Territoriales. A cette fin, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 mars 2017 sur le site dématérialisé des marchés publics du Conseil Départemental pour une remise des offres le 19 avril 2017 à 11h30. Une seule offre a été reçue : L'association Quercimages, représentée par Monsieur Marc VIGUIE domicilié à Saint Nazaire de Valentane.

La présente convention est conclue à titre gratuit. Lors des projections le coût du billet, par séance, est de 4 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants au profit de l'association.

La proposition a été jugée pertinente au regard des critères de sélection retenus : références dans l'activité, la programmation et les tarifs proposés.

La convention, dont un exemplaire est joint en annexe, est fixée pour la durée de l'occupation, non renouvelable, à compter du 01 juillet 2017.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les termes de la convention de délégation de service public sur le site de la base de loisirs du Tarn et la Garonne pour l'animation de séances cinéma de plein air à conclure avec l'association Quercimages, selon les modalités susvisées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la dite convention ci-annexée ;
- Précise que le coût du billet par séance est de 4 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants au profit de l'association.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC